



(0292)

# BRANCHE Plasturgie

## À tous les syndicats de la branche Plasturgie

# SALAIRE DANS LA PLASTURGIE

**Pendant que la Chambre patronale de la branche Plasturgie POLYVIA court pour être en conformité avec le SMIC, l'autre organisation professionnelle représentative du secteur PLASTALLIANCE, dépourvue de proposition, prépare et affute ses saisines auprès des groupes d'experts et ses recours aux tribunaux.**

**P**our rappel, l'accord du 16 mars 2022 signé par les Organisations syndicales de salariés FO, CFDT et CFE-CGC, revalorisant de 3 % en moyenne la grille de salaires conventionnelle, devenait obsolète à peine celles-ci eurent-elles reposé leur stylo sur la table. Le SMIC, avec sa réévaluation de 2,65 % en mai, avalait les 3 premiers coefficients de cette nouvelle grille, même pas encore étendue.

**La FNIC-CGT n'est pas signataire de cet accord car celui-ci est loin de ses revendications : un salaire minimum qui est le SMIC à 2 000 euros brut mensuel et sa grille fédérale avec la mise en place d'une véritable valeur de point.**

Il faudra attendre l'arbitrage du groupe d'experts saisi par la Chambre patronale PLASTALLIANCE et les divers recours juridiques des représentants du MEDEF pour que, 8 mois après sa signature, cet accord du 16 MARS soit étendu (par arrêté du 14 Mars 2022 avec parution au Journal Officiel du 22 novembre 2022).

Cette temporisation, avec ces vides juridiques et cette guerre de clocher que se livrent les chambres patronales, est propice au Capital mais ne nourrit pas, ne chauffe pas et ne répond pas aux besoins des nombreux salariés de la Plasturgie.

**Les négociations, qui ont repris avec cette pseudo-réunion de revoyure en mai pour les NAO de 2022, n'ont abouti à rien.**

**Nous constatons, au passage, une augmentation du SMIC de 2,01 % en août, qui plonge encore plus les minima de branche vers le bas.**

Le patronat, qui « à bride abattue » et avec ses fameuses œillères, ne se soucie pas des besoins de chacun, nous dirige vers des négociations pour 2023 avec une dernière proposition en novembre à 4,4 %, en moyenne applicable pour janvier 2023, et une revalorisation plus importante sur les 5 premiers coefficients SMIC.

Mais là encore, les représentants du MEDEF ne prennent pas en compte les prévisions d'augmentation du SMIC estimées à 2 % pour janvier, qui rendraient une fois encore obsolète leur proposition et plongeraient le pied de grille, une fois de plus, en dessous du SMIC.

La question se pose de savoir si ces grands négociateurs du Capital, dans cette mascarade théâtral, sont là pour aboutir à un accord ou bien s'ils sont là en simple représentation pour se diriger vers une recommandation ?

Pour rappel, les industries de la Plasturgie sont des industries à très haute technologie avec une forte valeur ajoutée, affichant un chiffre d'affaires de plus de 31 milliards d'euros.

Malgré cela, le patronat de cette branche ne veut pas d'un accord salaire qui réponde aux besoins des salariés.

**Rien ne nous sera épargné par cette classe dirigeante qui n'a que pour seule préoccupation l'augmentation des dividendes reversés aux parasites que sont les actionnaires. Pour ce faire, ces nantis n'auront aucun remord à pousser les salariés de la pauvreté vers la misère.**

Dans toutes les entreprises de la Plasturgie, nous subissons la dégradation des conditions de travail, la flexibilité et la réactivité sans fin où le salarié se doit d'être corvéable à merci, sans jamais être reconnu.

**Cessons immédiatement d'accepter que notre quotidien de salarié, exploité sans limite, soit celui de la peur du lendemain, à ne pouvoir payer les prochaines factures.**

**C'est pour cela que nous n'avons pas d'autres choix que de lutter pour aller chercher de véritables augmentations. ■**

**CHAQUE SYNDICAT DE LA FNIC-CGT  
DOIT REVENDIQUER LA GRILLE  
FÉDÉRALE AVEC UN SMIC À  
2 000 € BRUT MENSUEL, AUSSI BIEN  
DANS LA BRANCHE QUE DANS LES  
ENTREPRISES, ET DOIT S'INSCRIRE  
DANS TOUTES LES FORMES DE  
LUTTES POUR LE PROGRÈS SOCIAL.**